

2.7 Développer l'apprentissage en lycée professionnel

L'ESSENTIEL

- Les centres de formation d'apprentis (CFA) en lycées regroupent aujourd'hui 9 % environ de l'effectif total des apprentis.
- L'éducation nationale, qui a largement contribué à l'augmentation du nombre d'apprentis depuis 2005, participe au plan national de développement de l'alternance.
- Les synergies nécessaires entre les différentes structures de formation professionnelle sont encouragées (lycées professionnels, centres de formation d'apprentis et Greta) : le préapprentissage est relancé, des publics différents sont regroupés (élèves, apprentis, adultes réunis au sein d'un même cursus de formation).

➤ Relancer le préapprentissage

L'éducation nationale promeut la formation en apprentissage avec la **mise en place du Dima** (dispositif d'initiation aux métiers en alternance). Ce dispositif permet aux élèves encore sous statut scolaire, dès quinze ans, de découvrir en CFA ou en lycée professionnel des formations en alternance qui leur permettront, s'ils le souhaitent, d'entrer en apprentissage. **À la rentrée 2011, 7 000 jeunes devraient être engagés dans un Dima.**

➤ Favoriser la diversification des offres

L'éducation nationale encourage le développement de l'apprentissage dans les lycées professionnels :

- en augmentant le nombre de sections d'apprentissage (SA) et d'unités de formation par apprentissage (UFA) ;
- en soutenant les lycées des métiers qui offrent plusieurs voies de formation (voie scolaire, apprentissage, formation continue, contrats de professionnalisation) ;
- en facilitant les passerelles, afin que le jeune puisse passer de l'une à l'autre, selon son projet.



Encourager la mixité des élèves et des apprentis au sein des établissements

La mixité scolaires/apprentis au sein des lycées professionnels se décline sous plusieurs formes :

- **la mixité des parcours** : un élève peut changer de statut en cours de cursus, par exemple, pour le baccalauréat professionnel, avec l'année de seconde sous statut scolaire puis deux ans en apprentissage ;
- **la mixité des publics** : un même cursus de formation peut accueillir à la fois des élèves, des apprentis ou des adultes de la formation continue.

La mixité des publics présente plusieurs avantages :

- pour les élèves comme pour les apprentis, la mixité est stimulante ;
- apprentis et stagiaires peuvent partager leur expérience de la formation et de l'entreprise ;
- les enseignants peuvent exploiter, en classe, les retours d'expérience des apprentis et des stagiaires.

Cette organisation permet aussi :

- de **revaloriser des formations scolaires** qui attirent peu d'élèves, malgré des débouchés professionnels assurés ;
- de **mutualiser les équipements** ;
- de **rationaliser la carte des formations professionnelles** ;
- et de **mobiliser l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale** sur toutes les voies de formation.

Un **guide** a été conçu pour les corps d'inspection et les chefs d'établissement. Un groupe d'appui a également été constitué pour aider les équipes à mettre en place ce type d'organisation.